

France

Cannabis en usage «récréatif» – «foin de légalisation!», affirme l'Académie de médecine

par Matthieu Vandendriessche, France*

L'«Académie nationale de médecine» veut couper l'herbe sous le pied de l'usage «récréatif» du cannabis. Elle dénonce le lundi 13 novembre dans un communiqué la «grave erreur sanitaire» que serait sa légalisation. Pour l'instance, on est très loin de la «drogue douce» longtemps présentée.

En avril 2021, après le lancement de l'expérimentation du cannabis à usage médical aux côtés de l'Académie nationale de pharmacie, l'Académie de médecine s'était déjà émue d'une consultation citoyenne portant sur le «cannabis récréatif» aux items qu'elles considéraient orientés.

«Cette démarche s'inscrivait dans un mouvement idéologique visant à adouber au préalable un usage médical afin de donner à cette drogue des lettres de noblesse thérapeutiques», estime l'Académie de médecine. A rebours d'une récente initiative politique visant à généraliser le recours au cannabis médical, l'instance cite une méta-analyse de 2023 montrant que la plupart des résultats associés aux cannabinoïdes dans cet usage ne sont pas à la hauteur. Ils ne sont étayés que par des preuves faibles (études observationnelles), avec une certitude faible à très faible (essais contrôlés randomisés) ou ne sont pas significatifs (études observationnelles, essais contrôlés randomisés).

L'Académie de médecine rappelle par ailleurs les multiples effets toxiques liés à la consommation de cannabis, une toxicité physique supérieure à celle du tabac, en particulier sur l'incidence des cancers, de l'infarctus du myocarde, des troubles du rythme cardiaque, de l'*accident vasculaire cérébral* (AVC) ou encore des artérites. Elle présente également une toxicité psychique avec troubles cognitifs et anxiodépressifs, une désinhibition, une induction ou une aggravation de la schizophrénie.

Des effets se manifestent aussi sur la grossesse avec des conséquences sur le fœtus, le nouveau-né et le nourrisson, mettant également en cause le futur père. Sans parler des violences familiales, professionnelles et routières induites avec 605 morts attribués à la consommation de cannabis en 2021.

La toxicité du principal constituant psychotrope de la drogue, le *tétrahydrocannabinol* (THC) est parfaitement établie, souligne l'Académie de médecine. «La multiplication par 6 en 25 ans du taux de THC dans sa résine augmente son pouvoir addictif et, partant, le recrutement des sujets qui en deviennent dépendants après l'avoir expérimenté», pointe le communiqué.

Ceci explique le nombre croissant et la gravité de ses effets indésirables et toxiques, tout particulièrement chez les adolescents et les jeunes adultes. Des études ont confirmé ses effets délétères sur la maturation cérébrale, laquelle ne s'achève que vers 25 ans. L'usage du THC s'accompagne d'une baisse du quotient intellectuel, d'autant plus marquée que sa consommation est plus fréquente et précoce.

«Alors que la lutte visant à réduire les terribles méfaits sanitaires du tabac et de l'alcool n'est que de peu d'effets, ce serait une faute grave de légaliser une source d'addiction supplémentaire, souligne l'Académie de médecine. Dans les pays qui ont légalisé son usage récréatif, il a été montré que cette mesure ne réduit ni son usage, ni ses trafics.»

Source: <https://www.lemoniteurdespharmacies.fr/actu/actualites/actus-medicaments/cannabis-en-usage-recreatif-foin-de-legalisation-affirme-l-academie-de-medecine.html>, 14 novembre 2023

* *Matthieu Vandendriessche*, Dr en pharmacie, consultant et formateur en EHPAD (sécurisation du circuit du médicament), rédacteur et animateur de débats professionnels.